



Objet : Estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation

(Année scolaire 2024-2025)

Madame, Monsieur,

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret missions du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation. Cette estimation dépend du choix des activités complémentaires pour le 1^{er} degré et des options ainsi que des activités complémentaires pour le 2^{ème} et le 3^{ème} degré. Un exemple détaillé des frais scolaires (matériels obligatoires et facultatifs, activités culturelles ainsi que sportives et services proposés) peut vous être fourni sur simple demande à la sous-direction.

DANS SA MISSION D'ENSEIGNEMENT

1ère année	Description	Quantité	Prix à l'unité
<u>Frais scolaires obligatoires</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Activités culturelles (ainsi que le déplacement) en ce compris les classes de dépaysement et les activités extérieures liées au projet d'établissement et/ou à la formation. 	Théâtre	1	10€
	Musée	1	30€
	Voyages scolaires	0	0
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de photocopie 		Forfait	max 75 €
<ul style="list-style-type: none"> • Prêt de livre, d'équipement et d'outillage 	Prêt de manuels scolaires	2	10€
<u>Frais scolaires facultatifs</u>			
<ul style="list-style-type: none"> • Achats groupés facultatifs 	Achat groupé de cahiers d'exercices pré-imprimés	8 max	De 5,5€ à 38€/cahier (Entre 90 et 135 €)
	Fournitures scolaires ou autres	1	5 €

--	--	--	--

HORS MISSION D'ENSEIGNEMENT-TARIFS DES SERVICES PROPOSÉS

	Quantité	Prix à l'unité
Voyage (parc d'attraction)	1	+/-80€
Voyage à la Malagne	1	+/- 38€
Journée étude du milieu à Namur	1	+/- 25€
Repas Dîner complet	1	6€
Portion de frites	1	3 €
Bol de soupe	1	1€
Dagobert	1	4€
Boutique : Fournitures scolaires	(voir tableau joint)	
Caution casier	1	10€
Prêt d'un Chromebook sur demande (signature d'un contrat numérique et versement d'une caution)	1	75€

La facturation vous parviendra par mail trimestriellement via l'économat (octobre, janvier, mai) et le solde final sera à régler en fin d'année scolaire. Par ailleurs, un [fonds de solidarité](#) a été mis en place suite à la décision du Conseil de participation, le montant demandé est de 10 €.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut-être demandé. Madame Bodart, économiste, est à votre écoute, et ce dans la plus grande discrétion.

D'avance, nous vous remercions vivement et restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez recevoir au sujet des frais réclamés par l'école.

L'équipe de direction